

**Département de la Vendée**  
**Arrondissement des Sables d'Olonne**  
**COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 09 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le trois mai deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Etaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BRIAUD Audrey, Mme BUTON Sandra, M. CHABOT Thierry (à partir du point n°3), Mme CHARIÉ Stella, Mme DAHAI Laurence, M. FERRÉ Hervé, Mme GÉNÉRO Françoise, M. GOURAUD Éric, M. GUIET Cyrille, M. GUIONNET Anthony, M. JÉHU Gérard, Monsieur JUSTIN Jean-Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick. Mme FERRÉ Dolorès (suppléante).

Excusé : M. SEMEGA Amadou (suppléant)

Présents : 14 jusqu'au point n°2, puis 15

Votants : 14 jusqu'au point n°2, puis 15

Date de convocation : 03 mai 2022

Monsieur GUIONNET Anthony a été désigné secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 05 avril 2022
- 2) ALÉOP – avenant au marché 30196 relatif à l'exécution de services routiers non urbains de personnes assurant à titre principal et à l'intention des élèves et la desserte des établissements scolaires
- 3) Décision modificative n°1 – Transport scolaire
- 4) Vote du budget – Lotissement Le Prieuré
- 5) Clôture du budget – Lotissement La Garmitière
- 6) Décision modificative n°1 – La Boisselée
- 7) Clôture du budget – Lotissement La Boisselée
- 8) Emprunt
- 9) Subventions aux associations 2022
- 10) Choix de la maîtrise d'œuvre pour le parking de l'école et la rue du Choselier
- 11) Financement des liaisons douces
- 12) Conventions SYDEV – demandes d'autorisation de reprise de branchements (électrique et communication) – effacement de réseaux – salle Charles Delavergne
- 13) Proposition d'adhésion à 7smash
- 14) Tarifs activités nautiques et salle de sports
- 15) Suppression de la régie Tennis et Activités Nautiques
- 16) Proposition d'adhésion à la médiation préalable obligatoire avec le Centre de Gestion
- 17) Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 18) Questions diverses

**1) Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 05 avril 2022**

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 05 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

## **2) ALÉOP : Avenant au marché 30196 relatif à l'exécution de services routiers non urbains de personnes assurant à titre principal et à l'intention des élèves et la desserte des établissements scolaires**

Monsieur le Maire présente l'avenant qui a pour objet de modifier les termes du cahier des clauses particulières :

- Article 3 « Forme et durée » (4<sup>ème</sup> paragraphe) est remplacé par le texte ci-après :  
Chaque marché est à bons de commande prenant effet à compter de la rentrée scolaire 2013-2014 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

- Article 16-2-1 « Age maximum de chaque véhicule » est remplacé par le texte ci-après :  
Les véhicules affectés sur les circuits scolaires présenteront, à chaque rentrée scolaire, un âge maximum de :

- 21 ans pour les véhicules de 24 places adultes et plus,
- 16 ans pour les véhicules de 10 à 23 places adultes,
- 11 ans pour les véhicules de moins de 10 places.

Les âges maximums sont appréciés par rapport à la date du 1er septembre de chaque année scolaire, sauf pour la 1<sup>ère</sup> année où ils sont appréciés au 1er novembre 2013. Tout véhicule qui respecte les normes en début d'année scolaire est agréé pour l'année scolaire considérée.

Pour les véhicules de réserve de 24 places adultes et plus, l'âge maximal pourra être reporté à 23 ans, sous réserve de l'agrément de l'état (intérieur, extérieur) de ces véhicules par les contrôleurs du Département, les contrôles s'effectuant au siège social de l'entreprise.

L'avenant n'a aucune incidence financière sur le montant maximum du marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la signature de l'avenant mentionné ci-dessus au marché n° 30196 relatif à l'exécution du transport scolaire.

Arrivée en séance de Monsieur Thierry CHABOT à 20h10.

### **3) Décision modificative n°1 – Transport scolaire**

Suite à une demande de la trésorerie, il convient de régulariser sur le budget transport scolaire des titres émis en doublon en 2020.

Il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D – 6535 – Formation	453.06	0.00 €
D – 6541 – Créances admises en non-valeur	141.30 €	0.00 €
D – 6574 – Subvention d'exploitation	1 200.00 €	0.00 €
D – 673 – Annulation de titres	0.00 €	1 794.36 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 794.36 €</b>	<b>1 794.36 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.